

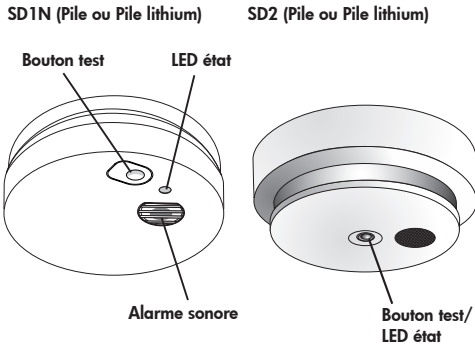
CE
0786 -CPD-21056
0786 -CPD-21237
(13)
EN14604:2005/AC:2008

B.E.G. France
42 rue Eugène Dupuis
94000 CRETEIL
Tel: 01.48.93.71.02
Fax: 01.48.93.74.02
Email: info@begfrance.fr
Internet: www.beg-luxomat.com

Consigne de sécurité

- ▶ L'installation des systèmes de détection doit être réalisée par des entreprises spécialisées et dûment qualifiées.
- ▶ Une installation et une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie.
- ▶ Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit.
- ▶ Tous les produits Legrand doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité.
- ▶ Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégrité des responsabilités, droits à remplacement et garanties.
- ▶ Utiliser exclusivement les accessoires de la marque B.E.G.

1. Caractéristiques des détecteurs

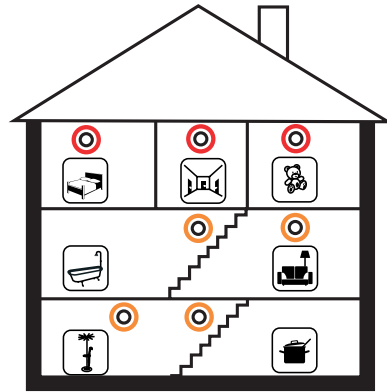


SD1N-Pile	94208	SD2-Pile	94204
SD1N-Pile lithium	94209	SD2-Pile lithium	94207
		SD2-RF lithium	94205

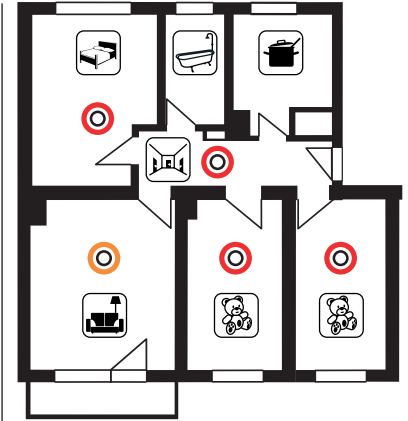
- Détecteur de fumée pour la réalisation d'un système d'avertissement précoce en cas de fumée
- Certification par le VdS
- Montage au plafond
- Vérification des fonctions et de la batterie au moyen d'un bouton de test
- Affichage de l'état et de l'alarme par une diode lumineuse
- Affichage de Pile faible au-delà de 30 jours
- Version avec Pile au lithium assurant une durée de vie jusqu'à 10 ans
- Exemples de mise en œuvre: protection de couloirs, de caves et de locaux de stockage, de salles de séjour et de chambres à coucher, de chambres d'enfants...

Tension nominale: 9 VDC
Pile (94204, 94208): (Alcaline) Duracell® MN1604 (Carbon-Zink) Golden Peak® 1604S Premisafe® G6F22
Pile lithium (94205, 94207, 94208): Ultralife® U9VLJ-P Dynamis® LM 9V-P LED, rouge
Indicateur optique: LED, rouge
Volume: env. 85 dB(A) à 3 m
Normes: EN 14604:2005
Dimensions du boîtier: SD2 114 x 59 mm (Ø x H) SD1N 110 x 35 mm (Ø x H)
Température de service: +5 °C à +45 °C
Poids (sans les batteries): env. 120 g

2. Choix de l'emplacement:



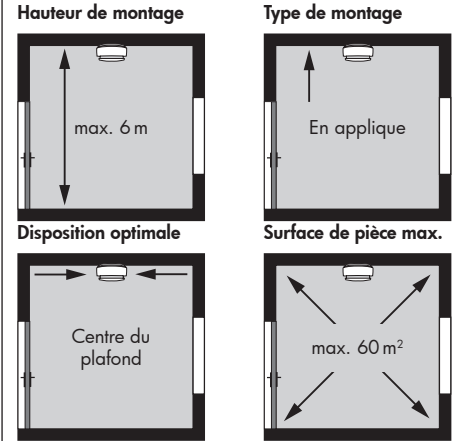
En complément à la protection minimale légale, **B.E.G.** recommande pour une protection optimale d'équiper l'ensemble des pièces utilisées de façon active.
Dans le cas où ces pièces se trouvent à l'étage, **B.E.G.** conseille de prévoir une protection supplémentaire de la cage d'escalier. L'installation d'un autre détecteur de fumée est également recommandée dans les pièces très fréquentées comme la salle de séjour.
Les locaux présentant une grande sensibilité aux fausses alarmes (cuisines, salles de bains ou ateliers, etc.) ne devraient au contraire pas être équipés de détecteurs de fumée.
Le parfait fonctionnement d'un détecteur de fumée suppose une installation optimale. Vous trouverez dans les pages suivantes une aide pour le montage dans différentes conditions.



- Protection minimale
- Protection recommandée

Montage optimal dans les pièces

Placez toujours le détecteur de fumée au plafond, de préférence au centre de la pièce et en respectant dans tous les cas une distance minimale de 50 cm par rapport aux murs ou aux éventuels aménagements intérieurs. La hauteur sous plafond doit être inférieure à 6 mètres ; considérée, il conviendra de compter plusieurs niveaux. En outre, la surface maximale de l'étude est de 60m²; au-delà, d'autres détecteurs de fumée devront être prévus en fonction de la surface de la pièce.



Poutres
Les plafonds divisés en plusieurs zones par des poutres de toiture ou des retombées doivent être équipés de la façon suivante:

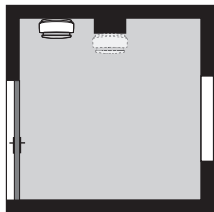
Document à détacher ou photocopier et à renvoyer à votre assurance multirisque habitation

Attestation d'installation

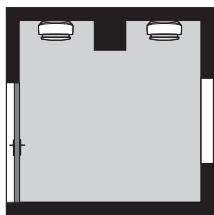
NOM: _____
PRENOM: _____
ADRESSE: _____
CODE POSTAL: [][][][][]
VILLE: _____
NOM DE L'ASSUREUR: _____
N° DE CONTRAT: _____

Conformément à l'article 2 de la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010,
je déclare avoir installé ou fait installer _____ détecteurs de marque **B.E.G.**
Article N° _____ certifiés conformes EN14604:2005, et en informe mon assureur.
Fait à: _____
Le: [][][][][]
Signature: _____

Cachet de l'installateur:
[]



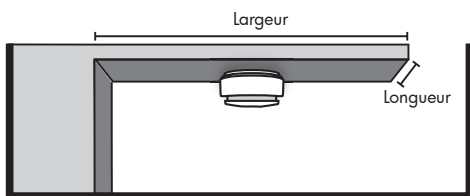
- Hauteur des poutres de toiture < 20 cm
- Les différentes zones de plafond sont < 36 m²
- La pièce est inférieure ou égale à la surface maximale de 60 m² (prévoir d'autres détecteurs de fumée dans le cas contraire)



- Hauteur des poutres de toiture > 20 cm
- Les différentes zones de plafond sont > 36 m²
- La surface de la pièce est supérieure à 60 m²

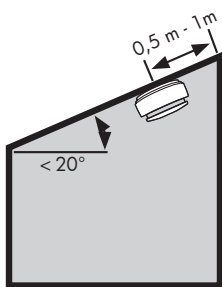
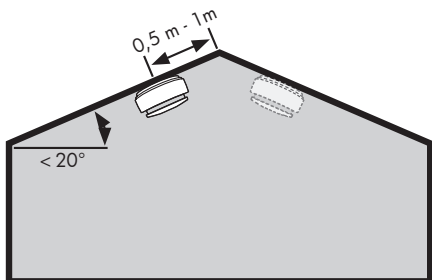
Pièces à double hauteur

Lorsque les pièces sont divisées en hauteur par un palier ou galerie, ces derniers doivent comporter un détecteur de fumée en sous-face lorsque à la fois leur surface est supérieure à 16 m² et que leurs longueur et largeur dépassent 2 m.



Combles/pans de toiture

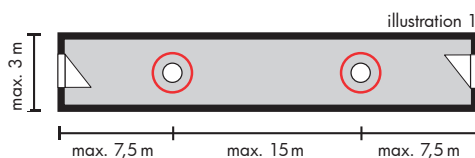
Dans les pièces comportant des pans de toiture et dont la pente est inférieure ou égale à 20°, les détecteurs de fumée doivent être disposés à au moins 50 cm et au plus à 1 m de la pointe du plafond. Ceci s'explique par le fait qu'une concentration de chaleur se crée dans cette zone, ce qui empêche l'arrivée des fumées au détecteur.



Autre emplacement possible pour le détecteur

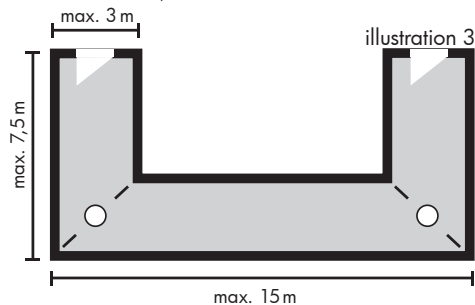
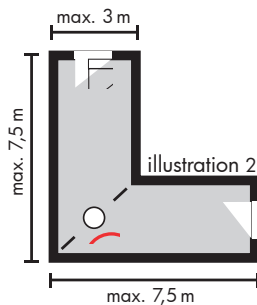
Montage dans les couloirs

Dans les couloirs de 3 m de large maximum, les détecteurs de fumée ne devraient pas être distants de plus de 15 m. La distance par rapport à l'extrémité du couloir/dégagement ne doit pas dépasser 7,5 m.



Montage dans les pièces et couloirs en L ou en U

Le détecteur de fumée doit être placé sur la ligne de biseau dans les couloirs en L ou en U et d'une largeur maximale de 3 m. Le couloir doit être équipé conformément à l'illustration 1 si la longueur d'une aile est supérieure à 15 m (illustration 3).



3. Installation

Fixer la plaque de montage à l'endroit souhaité.

Insérer la batterie.

Placer le détecteur de fumée sur la plaque de montage et le bloquer en le tournant légèrement dans le sens des aiguilles d'une montre.

Effectuer un test de fonctionnement.

Lieux de montage recommandés (protection minimale)

Le lieu de montage est d'une importance capitale pour le fonctionnement optimal du détecteur de fumée. Le lieu de montage dépend de l'environnement. Observez les points suivants:

- Choisissez les lieux de montage là où un signal d'alarme pourra être entendu par tous les occupants
- Au minimum dans tous les couloirs, toutes les chambres à coucher et cages d'escalier
- Au minimum un détecteur de fumée par étage
- Au centre de la pièce avec une distance d'au minimum 50 cm par rapport aux murs
- Toujours à l'horizontale, même dans le cas de toits mansardés
- Pas dans la cuisine ou la salle de bains

- Pas à proximité d'un puits d'aération, d'une climatisation etc.
- Pas à des endroits régulièrement soumis à de forts courants d'air
- Ne pas les monter sous l'arête du toit (au minimum 30 à 50 cm en-dessous)
- Pas dans des pièces où une forte vapeur, poussière ou fumée se dégage en temps normal

Insérer / remplacer la batterie

Débloquer le détecteur de fumée par une simple rotation du détecteur dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Retirer la batterie du support de batterie et débrancher le connecteur entre le détecteur de fumée et la batterie.

Raccorder la nouvelle batterie selon les caractéristiques techniques du détecteur de fumée et l'insérer dans le support de batterie. Placer le détecteur de fumée sur la plaque de montage et le bloquer en le tournant légèrement dans le sens des aiguilles d'une montre. Effectuer un test de fonctionnement.

Test de fonctionnement

Actionner le bouton de test pendant plus de 5 secondes. Si un signal sonore retentit, le détecteur de fumée fonctionne correctement. Si aucun signal sonore ne retentit, la batterie doit être remplacée.



► Il convient d'effectuer un test manuel des détecteurs de fumée une fois par an ou après une absence prolongée.

► Le détecteur de fumée produit un son fort et strident qui peut nuire à l'ouïe.
► Attendre au minimum 1 min. entre plusieurs tests de fonctionnement.

Signalisation d'une alarme et signaux

Un clignotement court et régulier (intervalles de 45 secondes) de la LED d'état signale que le détecteur de fumée fonctionne.

Si un fort dégagement de fumée est détecté, un signal sonore interrompt fort retentit et parallèlement, la LED d'état clignote.

Dans le cas d'un dysfonctionnement (p. ex. une charge de batterie trop faible ou un encrassement de la boîte à fumée), un signal sonore court et régulier (intervalles de 45 secondes) retentit et parallèlement, la LED d'état clignote brièvement.

Lors du déclenchement de la fonction de test, un signal sonore retentit et parallèlement, la LED d'état clignote brièvement.

Remplacer le détecteur au plus tard au bout de 10 ans.

Date d'installation: